Convention Luxinnovation

Contrat de performance 6 / 2026-2029

Entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, ci-après dénommé "l'État", représenté par le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Monsieur Lex Delles, le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Monsieur Xavier Bettel et la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Madame Stéphanie Obertin,

la Chambre de Commerce, représentée par son Président, Monsieur Fernand Ernster,

la Chambre des Métiers, représentée par son Président, Monsieur Tom Oberweis,

la Fedil – The Voice of Luxembourg's Industry, représentée par son Président, Monsieur Georges Rassel,

dénommés ci-après « les membres »

d'une part,

et

le groupement d'intérêt économique « Luxinnovation, Agence nationale pour la promotion de la recherche et de l'innovation», ci-après dénommé « Luxinnovation », représenté par son Président, Monsieur Christian Tock, et son CEO, Monsieur Mario Grotz

d'autre part,

considérant la volonté du Gouvernement de promouvoir et de soutenir les activités de recherche, de développement et d'innovation visant à contribuer au développement scientifique, technologique et socio-économique du pays,

considérant les activités réalisées en commun par les membres à travers Luxinnovation depuis sa création en 1984,

considérant la nécessité de définir et mettre en œuvre les activités de Luxinnovation dans le cadre d'une approche pluriannuelle et d'une structuration lui permettant de remplir au mieux ses missions,

il est convenu et arrêté ce qui suit :

Art. 1 Objet

L'objet de la présente convention consiste à définir le cadre général concernant les conditions d'attribution des contributions financières des membres en vue du financement des activités de Luxinnovation, conformément à ses missions et objectifs.

Les performances de Luxinnovation seront mesurées par des indicateurs de performance précisés dans l'annexe faisant partie intégrante de la présente convention (cf. annexe).

Art. 2 Missions de Luxinnovation

Les missions de Luxinnovation sont régies par ses statuts et la loi du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation, modifiée par la loi du 6 juin 2025 ayant pour objet le renouvellement des régimes d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation. Elles peuvent être résumées comme suit :

- informer et sensibiliser à l'innovation et promouvoir l'écosystème luxembourgeois de l'innovation au niveau national et international ;
- conseiller et aider les entreprises de toutes tailles, les créateurs d'entreprises innovantes ainsi que les organismes de recherche publics (« **ORP** ») et privés, en les aidant à structurer leurs projets d'innovation et à accéder aux connaissances, aux financements, aux technologies, aux équipements, aux infrastructures, aux réseaux, aux marchés et aux opportunités commerciales grâce à un portefeuille cohérent de services, tant au niveau national qu'international ;
- stimuler la collaboration, la consultation et la mise en réseau aux niveaux national, interrégional et international et faciliter des projets collaboratifs public-privé en matière d'innovation ;
- favoriser la politique d'innovation en conseillant les autorités nationales et européennes en matière d'innovation et en interagissant avec les agences d'innovation au niveau international.

En somme, la mission de Luxinnovation consiste à promouvoir l'innovation à la fois :

- au niveau micro-économique en soutenant les entreprises avec leurs projets d'innovation directement et individuellement, au niveau macro-économique en identifiant les opportunités de développement économique durable du pays moyennant l'innovation et en facilitant des projets collaboratifs public-privé en matière d'innovation.

Art. 3 Objectifs, activités et groupes-cibles de Luxinnovation

1. Promouvoir le « savoir-faire » économique et innovant du Luxembourg au niveau national et international et faire connaître les services de Luxinnovation (Pilier « INSPIRE »)

À travers le pilier « INSPIRE », Luxinnovation s'engage à fournir des informations sur les tendances d'innovation et à renforcer la visibilité de l'innovation luxembourgeoise, tant au niveau national qu'international. Les activités du pilier « *INSPIRE* » vise ainsi à créer un environnement propice à la montée en compétences et à la compétitivité durable du pays, en anticipant les grandes tendances et en accompagnant l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels dans leur transformation digitale et durable, en s'appuyant sur une approche structurée de la connaissance et une communication ciblée et impactante.

a. Promotion de l'innovation, de la recherche et de la transformation digitale et durable au niveau national

Luxinnovation informe et sensibilise ses publics cibles sur l'intérêt que la Recherche, le Développement et l'Innovation (« **RDI** ») représentent pour rendre les entreprises et l'économie luxembourgeoise plus digitales, compétitives et durables.

Le but est d'encourager tous les acteurs au Luxembourg potentiellement intéressés à entreprendre des projets RDI, de faire recours aux services offerts par Luxinnovation, d'entrer en contact avec des partenaires publics et privés et d'obtenir accès à des instruments de financement à leur disposition.

Les actions de promotion au niveau national sont réalisées en collaboration et en concertation avec le Gouvernement, « *Research Luxembourg* », les chambres professionnelles et les fédérations, ceci en fonction des publics cibles et des thématiques.

b. Promotion internationale du savoir-faire économique et innovant du Luxembourg

Au niveau international, le but est de promouvoir une image positive et pertinente du Luxembourg comme terre d'accueil pour des entreprises et investisseurs internationaux qui comblent un besoin du pays, qui correspondent aux critères de développement économique durable du gouvernement et pour lesquels le Luxembourg et son écosystème d'innovation ont une proposition de valeur pertinente à offrir.

Cette promotion se fait conformément à la stratégie de promotion économique adoptée par le Luxembourg Trade and Investment Board (« **TIB** ») et en collaboration étroite avec le ministère de l'Économie, les Luxembourg Trade and Investment Offices (« **LTIOs** ») et la Chambre de Commerce. La promotion de la RDI « made in Luxembourg » se fait en lien étroit avec « *Research Luxembourg* » dans un souci de cohérence et dans le but d'encourager la collaboration d'acteurs économiques internationaux avec les acteurs de la recherche au Luxembourg.

Luxinnovation, à travers son département « Marketing et Communication » assure le rôle de chef de file du groupe de travail « communication et marketing » du Trade and Investment Steering Committee (« **TISC** ») sous l'égide du TIB. Ce groupe coordonne les efforts de communication et de marketing des acteurs-clés de l'économie de manière à assurer la cohérence et l'efficacité de la communication internationale relative à l'économie du pays.

Dans ce cadre, Luxinnovation est chargée d'élaborer et de fournir des supports de communication sur l'économie du pays à vocation générale ainsi qu'à vocation sectorielle et ciblée, ceci en fonction des stratégies de développement économique et de prospection du gouvernement. Luxinnovation soutient par ailleurs le réseau des LTIOs et les ambassades dans leurs efforts de promotion de l'économie luxembourgeoise.

c. Promotion de l'écosystème start-up

Afin de promouvoir et de développer l'écosystème Start-up au niveau national et international, Luxinnovation gère et coordonne la plateforme StartupLuxembourg.com, ceci en coordination avec tous les acteurs-clés de l'écosystème start-up luxembourgeois.

d. Noyau de connaissances liées à l'innovation

Le département « Market Intelligence » de Luxinnovation conçoit et pilote un noyau stratégique de connaissances dédié à l'innovation, structuré autour d'un Knowledge Hub accessible depuis le site web de Luxinnovation. Ce dispositif centralise, organise et diffuse des études de marché, des analyses sectorielles et technologiques, ainsi que des cartographies des écosystèmes d'innovation luxembourgeois. Il permet d'identifier les grandes tendances, d'anticiper les évolutions réglementaires et technologiques, et de repérer les opportunités de développement à forte valeur ajoutée pour l'économie nationale.

Le *Knowledge Hub* intègre les thématiques prioritaires issues des stratégies nationales telles que la digitalisation, l'intelligence artificielle et les technologies quantiques tout en intégrant des sujets complémentaires en appui des stratégies exnationales. Les connaissances ainsi produites sont mises à disposition des entreprises, des décideurs publics, des organismes de recherche et des partenaires institutionnels. Ce partage de la connaissance vise à éclairer les choix stratégiques, à renforcer la capacité d'innovation des acteurs et à favoriser une prise de décision fondée sur des données fiables et actualisées.

2. Renforcer l'écosystème national facilitant les liens entre les entreprises, locales et étrangères, et les acteurs-clés de l'innovation au Luxembourg (Pilier « CONNECT »)

Le pilier « *CONNECT* » vise à soutenir le développement et la diversification économiques du pays en facilitant l'attraction d'investissements, la création de réseaux stratégiques et la montée en compétences et maturité des acteurs de l'innovation, tout en assurant une cohérence avec les priorités nationales et les besoins spécifiques des entreprises. À travers une approche proactive structurée, Luxinnovation agit comme catalyseur, favorisant l'émergence de collaborations à haute valeur ajoutée et l'intégration de nouveaux acteurs dans l'écosystème national.

a. Attirer sur le territoire luxembourgeois des entreprises innovantes venant renforcer l'écosystème national et contribuer à l'objectif d'une économie compétitive, durable, digitale et orientée vers la donnée

Conformément à la stratégie de promotion économique adoptée par le TIB et en collaboration étroite avec les ministères des Affaires Étrangères et de l'Économie et avec les LTIOs, Luxinnovation identifie et attire des entreprises internationales qui répondent aux besoins du pays et aux critères de développement économique durable définis par le gouvernement. Grâce au travail de l'équipe Market Intelligence, des listes de prospection sont élaborées afin de soutenir efficacement les actions des LTIOs et de l'équipe International Business Relationship , en facilitant l'identification d'acteurs à fort potentiel.

Dans ses efforts pour offrir un accueil personnalisé et adapté aux entreprises intéressées à s'implanter au Luxembourg, Luxinnovation favorise la mise en relation avec les partenaires pertinents de l'écosystème, qu'il s'agisse d'experts, de décideurs, d'infrastructures ou d'entreprises nationales et internationales en recherche de solutions innovantes. Ces activités sont menées en cohérence avec les priorités nationales et en collaboration avec les ministères des Affaires Étrangères et de l'Économie et avec la House of Entrepreneurship, notamment dans le cadre de la *Investor Care Platform*, afin de renforcer l'attractivité du Luxembourg et d'accompagner l'intégration de nouveaux acteurs dans le tissu économique national.

b. Accompagnement des entreprises nationales de toute taille par l'équipe « National Business Relationship »

L'équipe « National Business Relationship » (NBR) s'adresse à l'ensemble des entreprises luxembourgeoises, quelle que soit leur taille ou leur degré de maturité, allant de la Startup à la grande entreprise. Sa mission principale est de promouvoir et proposer l'offre de services et l'expertise de Luxinnovation et des consortiums auxquels Luxinnovation participe, notamment :

- Digital Innovation Hub (« **DIH** »): consortium luxembourgeois, cofinancé par la Commission européenne, proposant une offre de services de digitalisation ciblés pour l'industrie manufacturière.
- AI Factory : consortium luxembourgeois, cofinancé par la Commission européenne, proposant une offre de services complète pour permettre à tout type d'entreprise d'intégrer l'intelligence artificielle dans ses processus et produits, jusqu'au développement de nouveau modèle sur MeluxinaAI, et son déploiement dans un cloud souverain.

- EuroCC : centre de compétence luxembourgeois, cofinancé par la Commission européenne, proposant une offre de services visant l'utilisation du High Performance Computing (Meluxina)
- ChipsCC : centre de compétence luxembourgeois, cofinancé par la Commission européenne, proposant l'accès à des infrastructures de développement de circuits intégrés.
- EEN : consortium luxembourgeois, dont les activités sont cofinancées par la Commission européenne, proposant une offre de services variée pour les petites et moyennes entreprises, incluant une plateforme de mise en relation entre acteurs européens.

En s'appuyant sur une connaissance fine des enjeux sectoriels et technologiques, l'équipe NBR propose un accompagnement évolutif, adapté aux besoins de chaque entreprise allant de l'information, en passant par la mise en relation avec des partenaires-clés à l'accès à des dispositifs de soutien à l'innovation.

NBR développera ses relations avec des fonds de capital-risque (« **VC** ») et continuera à la mise en place d'une offre « *Entrepreneur in Residence* » afin de constituer un réseau solide qui viendra enrichir son offre de services et répondre à un besoin essentiel des entreprises, en particulier des start-ups et scale-ups. Cette ouverture vers les investisseurs privés vise à renforcer l'attractivité de l'écosystème luxembourgeois.

Les membres de l'équipe NBR assurent la fluidité du parcours client au sein de Luxinnovation et dans l'écosystème. Cette approche intégrée permet de maximiser l'impact des interventions de Luxinnovation et de contribuer activement à la compétitivité et à la croissance des entreprises luxembourgeoises.

3. Renforcer la compétitivité des entreprises par des diagnostics, des programmes de performance et des programmes d'accélération (Pilier « ASSESS »)

Le pilier « *ASSESS* » propose des diagnostics approfondis, des programmes d'accélération et des dispositifs de soutien qui permettent aux entreprises de révéler leur potentiel en termes de transformation digitale, de franchir de nouveaux paliers de croissance et de s'inscrire dans une dynamique de compétitivité durable.

a. Soutien à l'écosystème start-up

Luxinnovation joue un rôle moteur dans le développement de l'écosystème start-up au Luxembourg, en proposant des programmes structurants tels que Fit4Start ou encore un programme visant à accompagner les scale-up dans leurs développements. Le programme Fit4Start favorise l'implantation de nouvelles activités, qu'elles soient émergentes au niveau local ou attirées depuis l'étranger. Ce programme, d'une durée de six mois, se déroule dans un cadre structuré où des coachs et des experts guident un groupe sélectionné de start-ups dans leurs développements.

Ces initiatives visent à accompagner les jeunes entreprises innovantes dans leurs phases de lancement, de consolidation et d'internationalisation, en leur offrant un accès privilégié à des expertises, des réseaux et des financements adaptés à leurs besoins. Fit4Start favorise l'implantation et la croissance de start-ups à fort potentiel, tandis qu'un programme supportant les scale-ups (Fit4Scale) soutient leur croissance et leur intégration dans des marchés internationaux.

Dans son rôle d'agence nationale de l'innovation, Luxinnovation accompagne aussi les spin-offs issues des universités et centres de recherche dans leur développement et leur croissance.

b. Accompagner les entreprises dans leur transformation grâce à une offre de services structurée autour de diagnostics digitaux, durables et d'innovation

Luxinnovation propose également une offre complète de diagnostics d'innovation et de maturité digitale, conçue pour accompagner les entreprises dans l'identification de leurs leviers de croissance et la structuration de leurs transformations. Ces diagnostics permettent d'évaluer la maturité des entreprises sur plusieurs axes — innovation, digitalisation, durabilité — et de définir des plans d'action personnalisés pour renforcer leurs compétitivités. Les programmes Fit 4 (hors Fit4Start), ainsi que les services proposés par le DIH et EEN, constituent les principaux outils de cette démarche. Ils permettent de détecter les zones de développement prioritaires et d'orienter les entreprises vers les ressources et partenaires les plus pertinents. Ces missions s'inscrivent dans une démarche globale de soutien à la transformation digitale et durable, en partenariat avec les acteurs-clés de l'écosystème. Luxinnovation veille ainsi à proposer des solutions adaptées à la diversité des besoins, en mobilisant son expertise et ses ressources pour maximiser l'impact de ses interventions sur l'ensemble du tissu économique luxembourgeois.

4. Faciliter l'accès aux financements nationaux et européens pour soutenir les entreprises dans le domaine de la recherche et de l'innovation, et de protection de l'environnement (Pilier « FUND »)

Luxinnovation s'engage à rendre l'innovation accessible à toutes les entreprises, en facilitant l'accès aux financements publics, nationaux et européens. Forte d'une expertise approfondie des dispositifs d'aide financière, des mécanismes d'innovation et des partenariats public-privé, l'Agence accompagne les acteurs économiques dans la structuration et la réalisation de leurs projets RDI. Au-delà du soutien technique, Luxinnovation joue un rôle de facilitateur en favorisant la création de synergies et de collaborations à l'échelle nationale et internationale.

a. Financements nationaux

Sur le plan national, Luxinnovation aide les entreprises à structurer leurs projets RDI ainsi que leurs projets environnementaux. L'Agence propose des services d'information sur les dispositifs d'aides d'État, dispensés par le ministère de l'Economie, notamment en matière de RDI et de protection de l'environnement. Elle accompagne les entreprises dans l'élaboration et l'instruction des demandes d'aides, identifie les compétences requises et facilite la mise en relation avec des partenaires publics et privés. Luxinnovation conseille également les entreprises sur la définition du modèle économique afin d'optimiser le retour sur investissement des projets soutenus.

b. Financements européens

Sur le plan européen, Luxinnovation représente les intérêts luxembourgeois dans les programmes européens et internationaux de RDI, en particulier Horizon Europe. Mandatée par le ministère de l'Économie, l'Agence peut coordonner ou gérer la participation luxembourgeoise à des programmes de coordination nationale ou internationale. Elle informe, forme et accompagne les acteurs publics et privés souhaitant participer à des appels à projets internationaux, dans le cadre de ses missions de Point de Contact National (« **NCP** »). Luxinnovation analyse les stratégies et projets de développement des acteurs luxembourgeois, propose les appels à projets les plus pertinents et facilite la mise en relation avec des partenaires industriels ou académiques majeurs en Europe. Par ces différentes activités, l'Agence vise à accroître les collaborations internationales et à renforcer la présence du Luxembourg dans les programmes européens de recherche et d'innovation.

5. Initier, mettre en œuvre et coordonner des projets qui répondent à des enjeux systémiques et contribuent au développement des écosystèmes d'innovation nationaux (Pilier « ECOSYSTEM INNOVATION PROJECTS »)

Luxinnovation initie et développe des projets d'écosystème dans des domaines technologiques et économiques jugés stratégiques pour un développement durable et compétitif du Luxembourg. Ces projets émergent d'un processus d'idéation impliquant des acteurs-clés issus de l'économie, de la recherche et du secteur public.

Les projets d'innovation d'écosystème sont des projets de grande envergure qui contribuent au développement d'un écosystème d'innovation. Ils découlent d'une mission confiée par le Gouvernement à Luxinnovation. Ces projets répondent à une lacune systémique et à une opportunité au sein de l'écosystème national, nécessitant la collaboration entre des acteurs privés et publics interconnectés. Ils ne peuvent être résolus par un seul acteur.

Ces projets génèrent des solutions transformatrices qui améliorent l'ensemble de l'écosystème d'innovation national. Luxinnovation met à disposition une équipe dédiée à la gestion de projet, possédant une compréhension approfondie des défis et une expertise en méthodologies de gestion de projet. L'équipe est composée de différents experts en fonction des sujets et fait appel à des partenaires externes selon les besoins spécifiques de chaque projet.

Le service des projets d'innovation d'écosystème a une fonction de coordination et de soutien, mais n'agit pas en tant que gestionnaire de projet de tous les projets qu'il centralise.

Art. 4 Durée

Le présent contrat est conclu avec effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 48 mois. Il cessera ses effets de plein droit le 31 décembre 2029.

Les contractants conviennent du principe d'une révision du présent contrat au terme des premiers 24 mois d'application, à savoir au 31 décembre 2027. Les pourparlers en vue de cette éventuelle révision seront entamés au second semestre 2027. Dans ce contexte, une évaluation externe

indépendante à mi-parcours des activités de Luxinnovation pourrait être réalisée au premier semestre 2027, à la demande du conseil de gérance.

Au terme du Contrat de Performance, le Conseil de Gérance se réserve le droit d'également réaliser une évaluation externe ex-post.

Au plus tard le 30 juin 2029, des négociations seront amorcées en vue de la prochaine convention pluriannuelle.

Au cas où ces négociations n'aboutiraient pas à la signature d'une nouvelle convention à la date du 1er décembre 2029, la présente convention est reconduite pour une année sur base des conditions prévues pour l'exercice 2029.

Art. 5 Financement

Les membres accordent à Luxinnovation une contribution financière pluriannuelle lui permettant de mettre en œuvre ses missions, d'atteindre ses objectifs ainsi que ses indicateurs de performance (cf. annexe).

La contribution financière totale, hors convention additionnelle couvrant des activités spécifiques ne faisant pas partie (partiellement ou intégralement) du Contrat de Performance, a été fixée à 59.341.635€. Dans le cadre de la présente convention, et dans la limite des moyens budgétaires disponibles et par imputation aux crédits budgétaires dédiés aux ministères de tutelle, l'État accorde une contribution financière totale sur la même période de 56.850.584€.

Les contributions financières annuelles des membres s'établissent comme suit :

	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029	Total
Contributions des membres - Contrat de performance	13,980,500	13,983,500	15,104,406	16,126,699	59,195,105
Total partenaires publics	13,425,419	13,428,419	14,508,227	15,488,518	56,850,584
MECO - DG Industries, nouvelles technologies et recherche	10,592,508	10,592,508	11,376,763	12,178,294	44,740,073
MAEED - DG Promotion Commerce extérieur et investissements	1,965,911	1,965,911	2,111,464	2,260,224	8,303,511
MESR	867,000	870,000	1,020,000	1,050,000	3,807,000
Total partenaires privés	555,081	555,081	596,178	638,181	2,344,522
FEDIL	57,821	57,821	62,102	66,477	244,221
CCGDL	439,439	439,439	471,974	505,227	1,856,079
CMGDL	57,821	57,821	62,102	66,477	244,221

Les contributions annuelles des membres publics et privés se feront en 2 tranches :

- une première tranche de 60% de la contribution annuelle à verser au plus tard le 1er février de cette même année,
- le solde de 40% de la contribution annuelle, après approbation par l'Assemblée Générale des comptes révisés de l'exercice précédent et après remise par Luxinnovation des rapports d'activités demandés.

Indépendamment de la contribution financière de ses membres, Luxinnovation pourra rechercher, dans le cadre de ses missions, des financements provenant de tiers (Commission européenne, autres sources publiques et privées, nationales et internationales).

Dans un souci de saine gestion, Luxinnovation affectera ses résultats dans un compte « réserve – fonds de roulement » et ce jusqu'à un montant équivalent à 3/12 du total de ses charges annuelles. Le solde sera affecté à une « réserve disponible » pouvant être affectée au financement de Luxinnovation (excédent budgétaire, projet / nouvelle activité, investissements spécifiques, ...).

Art. 6 Engagements de Luxinnovation et des membres

Luxinnovation s'engage en particulier à :

- mettre en œuvre les mesures adéquates pour atteindre les indicateurs de performance qui traduisent les objectifs pour la période 2026-2029,
- fournir toutes les informations nécessaires et utiles pour documenter la gestion efficiente des activités visées,
- informer les membres de tout événement pouvant avoir une incidence sur l'atteinte des indicateurs de performance,
- préparer sur demande d'un des membres, un ou des plan(s) d'action relatif(s) à une ou plusieurs activités spécifiques pour l'année à venir, comprenant des objectifs et indicateurs de performance,
- fournir aux membres, et à tout autre organisme ou particulier dûment mandaté par ceux-ci, les informations demandées dans le cadre des contrôles et des audits,
- participer activement aux activités de contrôle, de suivi et d'évaluation,
- fournir au ministre de tutelle dans le cadre de l'élaboration du projet de budget de l'État pour l'exercice à venir de la mise au point de la programmation financière pluriannuelle, ses prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice budgétaire à venir ainsi que pour les trois exercices subséquents, établis conformément au plan comptable du système européen des comptes. En outre, Luxinnovation s'engage à fournir au moins semestriellement au ministre de tutelle une situation des recettes et des dépenses de la période écoulée par rapport au budget validé par le Conseil de Gérance.

Les membres s'engagent en particulier à :

- assurer à Luxinnovation leur soutien pour atteindre ses objectifs et remplir ses missions,
- fournir à Luxinnovation les moyens nécessaires pour assumer ses missions de façon pérenne,
- fournir à Luxinnovation les informations utiles pour mettre en œuvre ses activités dans les meilleures conditions,
- veiller à ce que Luxinnovation dispose, outre son siège social, de surfaces de bureaux adéquates,
- faciliter l'accès à des contacts nationaux et internationaux utiles.

Art. 7 Renégociation des objectifs et des indicateurs de performance

Luxinnovation et les membres pourront renégocier les contributions financières, les objectifs et les indicateurs de performance si les conditions de réalisation et la réalisation de la présente convention sont gravement compromises ou si les membres décident à l'unanimité de revoir les objectifs avant la fin de la présente convention.

Art. 8 Confidentialité

Luxinnovation et les membres s'engagent à respecter, ainsi qu'à faire respecter par leurs employés, le caractère confidentiel des données et informations, notamment concernant les activités des entreprises, des organismes de recherche publics et privés et des acteurs nationaux de la recherche et de l'innovation, auxquelles ils auront accès dans le cadre de l'exécution des missions visées par la présente convention.

Art. 9 Rapports

Luxinnovation remettra aux membres au 1er mars de chaque année un rapport sommaire (maximum 15 pages) résumant les activités de l'année précédente et les performances de Luxinnovation.

La mesure de ces performances (avancement de Luxinnovation vis-à-vis de l'atteinte de ses objectifs stratégiques) se fera grâce à un système de monitoring reprenant tant des indicateurs quantitatifs que qualitatifs. Ces indicateurs cibles sont annexés au présent Contrat de Performance.

Le rapport sommaire pourra être complété par des annexes supplémentaires. Le rapport est validé annuellement lors de l'Assemblée Générale de Luxinnovation par les membres (avec le rapport d'activité et les comptes annuels). Le rapport sommaire de l'année 2029 fera figure de rapport final et couvrira les résultats de l'ensemble de la période 2026-2029 (maximum 25 pages). Le rapport final comprendra une mesure des performances réelles, une description sommaire des activités réalisées ainsi qu'une analyse critique des résultats et des objectifs atteints.

Les membres étudieront ensemble avec Luxinnovation les progrès réalisés par rapport aux objectifs de performance du tableau annexé à la présente convention sur base desdits rapports sommaires et final. Si des écarts jugés significatifs sont constatés entre les résultats obtenus et les objectifs fixés, des mesures correctives éventuelles seront élaborées conjointement et mises en œuvre.

Art. 10 Inexécution, retards ou défaillances

Luxinnovation signale sans délai aux membres, en leur fournissant toutes précisions utiles, tout événement susceptible de porter préjudice à l'exécution de la présente convention. Luxinnovation et les membres fixent d'un commun accord les mesures à prendre.

Art. 11 Modification de la convention

Toute modification à la présente convention et son annexe nécessite l'accord des membres et de Luxinnovation et fera l'objet d'un avenant.

Art. 12 Droit applicable et juridiction compétente

La présente convention est soumise au droit luxembourgeois et tout litige en relation avec la présente convention est de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 13 Dispositions finales

Le numéro de référence attribué à la présente convention est LXI/CP6 2026-2029.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2025 en autant d'exemplaires que de parties.

Pour l'État, représenté par le Gouvernement,

Lex Delles	Xavier Bettel	Stéphanie Obertin
Ministre de l'Économie, des PME, l'Énergie et du Tourisme	Ministre des Affaires Étrangères et du Commerce extérieur	Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

Pour la Chambre de Commerce

Fernand Ernster

Président

Pour la Chambre des Métiers

Tom Oberweis

Président

Pour la Fedil – The Voice of Luxembourg's Industry

Georges Rassel

Président

Pour Luxinnovation GIE

Christian Tock

Président

Mario Grotz

CEO

Annexe

Objectifs, activités et groupes-cibles de Luxinnovation		KPI	Description des analyses qualitatives
1) INSPIRE Promouvoir le « savoir-faire » économique et innovant du Luxembourg au niveau national et international et faire connaître les services de Luxinnovation			
1-a	Nombre de thématiques adressées par le biais de livrables issus du catalogue de connaissances Market Intelligence	7 thématiques – 25 livrables par an (min. 3 livrables par thème)	Focalisation sur les thématiques traitées et les types de livrables par lesquels elles sont abordées. L'accent sera mis sur la finalité des livrables et les objectifs et les initiatives auxquels ils contribuent (ex. axes stratégiques nationaux, objectifs BRM, etc.).
1-b	Enquête annuelle de notoriété de Luxinnovation et ses services	N/A	L'analyse pourra se concentrer sur le portefeuille de services de Luxinnovation, ou sur un public cible défini à l'avance.
2) CONNECT Renforcer l'écosystème national facilitant les liens entre les entreprises, locales et étrangères, et les acteurs-clés de l'innovation au Luxembourg			
2-a	Nombre de livrables en support des activités de prospection	80 sur 4 ans	L'analyse se concentrera sur l'impact des listes fournies aux LTIOs et à l'équipe IBR mettant aussi en évidence le lien avec le KPI 2-b.
2-b	Nombre de "soft landing" d'investisseurs étrangers, physiques ou virtuels, réalisés par les équipes de Luxinnovation en collaboration avec l'ensemble des acteurs du réseau Trade and Invest	200 sur 4 ans	L'origine et la pertinence des opportunités seront analysées, y compris celles passant par les plateformes "startupluxembourg" et "tradeandinvest"
2-c	Nombre d'entreprises accompagnées par National BRM	600 par an	L'analyse qualitative portera sur le niveau de service et la distinction entre nouveaux arrivants et entreprises récurrentes.
2-d	dont nombre de start-ups (incluant les spin-offs) établies au Luxembourg	100 par an	
2-e	Nombre de nouveaux fonds de capital-risque suivis par BRM (développement d'un réseau de VC)	10 par an	Une analyse qualitative présentera les interactions qui ont été initiées entre les fonds de capital-risque et les acteurs de l'écosystème.

3) ASSESS Renforcer la compétitivité des entreprises par des diagnostics, des programmes de performance et des programmes d'accélération			
3-a	Nombre de participations au programme Fit4Start	80 sur 4 ans	Analyse des participants (pays de provenance, technologies adressées...), des taux de graduation, des financements privés reçus et des taux de survie.
3-b	Nombre de participations au programme Fit4Scale	20 sur 4 ans	
3-c	Nombre d'assessments conduits par des consultants externes dans le cadre de programmes de performance (e.g. Fit-4)	300 sur 4 ans	Analyse du parcours client avec accent sur la complémentarité des programmes.
3-d	Nombre d'assessments conduits par LXI (ex. L-DIH, EEN, etc.)	200 sur 4 ans	
3-e	Nombre d'assessments réalisés pour des entreprises artisanales (consultants ou interne)	150 sur 4 ans	
4) FUND Faciliter l'accès aux financements nationaux et européens pour soutenir les entreprises dans le domaine de la recherche et de l'innovation			
4-a	Nombre de dossiers soumis dans le cadre d'une demande de financement pour des projets R&D et Innovation nationaux et accompagnés par Luxinnovation	400 sur 4 ans	Ce KPI sera complété par l'analyse de certains indicateurs comme la part de projets publics-privé dans les projets R&D accompagnés, la part des primo-accédants, la part des projets en faveur de l'environnement et la part des demandes réalisées par des start-ups, etc.
4-b	Nombre de dossiers soumis dans le cadre d'une demande de financement pour des projets Environnement nationaux et accompagnés par Luxinnovation	130 sur 4 ans	
4-c	Nombre de projets soumis dans le cadre d'une demande de financement RDI européen et accompagnés par Luxinnovation	500 sur 4 ans	Ce KPI devra être mis en perspective de la totalité des dossiers soumis au niveau national comme au niveau européen. L'analyse sera aussi réalisée à travers plusieurs indicateurs comme le taux de succès des entreprises luxembourgeoises, la part des entreprises luxembourgeoises dans ces programmes, etc.
4-d	Retour financier national issu des participations luxembourgeoises dans les programmes-cadres de recherche et de développement technologique (PCRD)	180 (en mio €)	
4-e	_____ dont secteur privé (entreprises)	72	

4-f	Taux de succès du Luxembourg supérieur au taux de succès moyen des états membres de l'UE	Tx Lu > Tx UE	
5) ECOSYSTEM INNOVATION PROJECTS Mettre en œuvre et coordonner des projets d'écosystème qui comblent des lacunes systémiques et contribuent au développement des écosystèmes d'innovation nationaux			
5-a	Nombre de nouveaux projets EIP initiés	20 sur 4 ans	L'avancement et les résultats des projets EIP seront monitorés au cours du temps avec une analyse des acteurs impliqués, des thématiques adressées et des solutions proposées.
5-b	Nombre de projets EIP ayant démarré la phase d'implémentation	12 sur 4 ans	